



**Collectivités
forestières**

Pyrénées-Orientales

Forêts locales, intérêt général

ASSEMBLEE GENERALE

 19 juin 2026

 Perpignan



S'INSCRIRE

ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Daniel BAUX et le conseil d'administration de **l'association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales** ont le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le :

Vendredi 19 juin, à partir de 9h30

salle Carlit du site Christian Bourquin
30 rue Pierre Bretonneau
66 000 PERPIGNAN

Informations générales

Cette Assemblée générale revêtira un caractère particulier car il s'agit de la première Assemblée générale de cette mandature ; elle sera donc électorale et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée de la mandature.

Le réseau des Communes forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des communes ayant de la forêt comme notre nom le laisserait entendre.

Un buffet clôturera cette Assemblée générale. Merci de bien penser à vous inscrire pour pouvoir y prendre part.

RENSEIGNEMENTS

Philippe LONJON – 06 78 11 75 83

philippe.lonjon@communesforestieres.org

Collectivités forestières Pyrénées-Orientales

Mairie | 66110 LA BASTIDE • 04 11 75 85 17

pyrenees-orientales@communesforestieres.org •  •  •  • collectivitesforestieres-occitanie.org



🕒 Déroulé de l'Assemblée générale

9h30 **Accueil des participants**
→ 10h00

10h00 **Discours d'accueil**
→ 10h20

10h20 **Assemblée générale statutaire**
→ 10h50
Rapport moral et bilan de mandature
Rapport financier
Rapport d'activités

10h50 **Présentation du réseau des Communes forestières et de son fonctionnement**
→ 11h00
Il s'agira de présenter les objectifs et principales missions mais également le fonctionnement en réseau depuis le niveau local jusqu'au niveau national.

11h00 **Assemblée générale électorale**
→ 11h30
Désignation du nouveau Conseil d'Administration
Si cela est possible et souhaité, tenue du premier Conseil d'Administration qui désignera le (la) Président(e) pour le mandat à venir.
Vote du barème de cotisation pour l'année 2027

11h30 **Temps d'échanges et de discussion sur les priorités du nouveau mandat**
→ 12h15

12h15 **Présentation de l'outil d'édition des rapports OLD**
→ 12h30
*Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler où. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler... Les **Communes forestières**, en partenariat avec **OpenIlg**, ont développé début 2026, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes.*

12h30 **Clôture de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale sera suivie d'un buffet offert par les Communes forestières.



Candidature au Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, l'Association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales est administrée par un Conseil d'administration de 5 à 20 membres.

Peut être membre de ce Conseil d'Administration, tout élu désigné par une collectivité à jour de cotisation le jour de l'Assemblée générale, et désignée par les adhérents à l'occasion de cette Assemblée générale.

Je, soussigné,

Représentant élu de

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales.

Fait le, à

Signature

A retourner par mail à : pyrenees-orientales@communesforestieres.org